

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

---

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL265

présenté par

M. Gauvain, rapporteur et M. Kervran, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 21, supprimer les mots :

« au plus tard ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.